SARL ABC DU BIO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 30 rue Victor Hugo 09100 PAMIERS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, et le 20 avril à 12 heures, les associés se sont réunis en assemblée au siège social (sur convocation faite par le gérant suivant lettres remises en main propre au moins quinze jours avant l'assemblée générale) sur **L'ORDRE DU JOUR** suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- questions diverses

Les associés présents sont :

- Monsieur Cédric BARRIERE, propriétaire de 50 parts sociales numérotées de 1 à 50.

- Madame Josiane COT, propriétaire de 50 parts, numérotées de 51 à 100.

- Monsieur Jean Pierre FILLARTIGUE, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 101 à 150.

- Total des parts présentes ou représentées : 150 parts en pleine propriété sur les 150 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés, représentant plus des trois quarts des parts sociales composants le capital social, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Cédric BARRIERE préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de lettre de convocation adressée

- le rapport de gérance

- la copie des statuts

- Le texte des résolutions proposées

Les mêmes documents ont été tenus à la disposition des associés au siège social où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte de ces déclarations.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, décide de transférer le siège social de la société à compter du 23/04/2010 du **30, rue Victor Hugo – 09100 PAMIERS** au **38, rue Victor Hugo – 09100 PAMIERS.**

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4- Siège social
Ancienne mention
Le siège social est fixé à : **30, rue Victor Hugo – 09100 PAMIERS**

Nouvelle mention
Le siège social est fixé à : **38, rue Victor Hugo – 09100 PAMIERS**

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités requises.

Cette résolution est adoptée

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

Le gérant